

Paris, le 4 février 2021

Lettre aux porteurs du Fonds Trusteam Optimum
Modifications du prospectus

Madame, Monsieur

Vous êtes porteurs des parts du fonds Trusteam Optimum A (FR0007072160), Trusteam Optimum P (FR0013281169), Trusteam Optimum B (FR0010316216), Trusteam Optimum M (FR0013398336), Trusteam Optimum D (FR0013201290) et nous vous remercions de votre fidélité.

En complément de notre courrier du 29 janvier 2021, nous vous informons des modifications suivantes en date du 4 février 2021 :

- L'ajout d'une mention précisant que le fonds dispose du label ISR
- Le remplacement de l'indice de référence EONIA par l'EURO MTS 1-3 ans ;
- L'ajustement de la rédaction de l'objectif de gestion et de la stratégie d'investissement afin de prendre en compte les informations mentionnées dans la position-recommandation AMF 2020-03 ;
- L'ajustement d'une information précisant que les titres de créance et instruments du marché monétaire sont ceux des pays de l'OCDE et/ou de l'UE,
- La suppression de la mention suivante : « La part des émetteurs hors Zone Euro est limitée à 30% de l'actif net » ;

- L'ajout d'une précision sur les petites capitalisations, celles -ci sont inférieures à 1 milliard d'euros et limités à 3% de l'actif net ;
- L'ajout d'une mention précisant que l'exposition actions hors zone euro, cela concerne des pays de l'OCDE et/ou des pays de l'UE ;
- La possibilité d'avoir recours aux swaps de change et aux contrats de change à terme ;
- La suppression du recours aux titres intégrant des dérivés à titre de couverture ;
- La suppression du risque de change et indices actions dans le paragraphe des titres intégrant des dérivés ;
- La suppression des warrants et EMTN simples,
- L'ajout du paragraphe relatif aux contrats constituant des garanties financières ;
- L'ajout du risque lié :
 - o A l'impact des techniques telles que les produits dérivés
 - o A la liquidité
- La mise à jour des commissions de mouvement ;
- L'ajout d'une mention relative à la facturation de frais liés à la recherche ;
- La mise à jour du règlement au regard de la dernière version de l'annexe 15 de l'instruction AMF 2011-19 ;

Nous vous conseillons de prendre connaissance du document d'information (DICI) et de prendre contact régulièrement avec votre conseiller pour vos placements.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

TRUSTEAM FINANCE